

TOP OCCASIUM

Choisissez la meilleure omnium
pour votre nouvelle occasion !



AG
INSURANCE

Avec la Top Occasium, vous choisissez la meilleure protection pour votre voiture d'occasion

Votre assurance Responsabilité Civile obligatoire vous couvre pour tous les dommages causés aux autres. Mais qu'en est-il des dégâts à votre véhicule ? En tant que propriétaire d'une voiture d'occasion¹, vous voulez une protection complète pour votre véhicule. Grâce à la Top Occasium d'AG Insurance, vous pouvez compter sur une vraie assurance omnium, aussi bien pour les petits dégâts qu'en cas de perte totale de votre voiture. Et avec une prime avantageuse !

1 La Top Occasium s'adresse aux propriétaires de véhicules de moins de 6 ans (à partir de la première mise en circulation) et dont le prix d'achat est supérieur à 5 000 EUR (TVA comprise).



Top Occasium, l'omnium sur mesure pour votre voiture d'occasion

La Top Occasium propose deux garanties qui, combinées, forment une omnium optimale pour les véhicules d'occasion.

Multirisques

La garantie Multirisques ou « petite omnium » vous indemnise en cas d'incendie, de bris de vitrage, d'effraction, de dégâts causés par une tempête, par la grêle ou une inondation, de collision avec un animal ou de vol du véhicule. De plus, vous choisissez librement votre réparateur. En cas de vol, vous disposez d'un véhicule de remplacement pendant 20 jours. Si votre véhicule n'est pas retrouvé, vous êtes indemnisé.

Dégâts Matériels

Ajoutez la garantie Dégâts Matériels à votre Multirisques pour une couverture absolue de tous les dégâts à votre véhicule, peu importe qui les a causés. Et vous choisissez librement le réparateur.



Une Franchise Active...

La Franchise Active en Top Occasium est largement déterminée par le montant du sinistre : au plus les frais de réparation sont réduits, au moins la franchise sera élevée. Vous avez un accident ? Dans ce cas vous prenez en charge le montant fixe de 500 EUR, ainsi que 15 % du montant des dommages. Toutefois, la franchise ne dépassera jamais 1 500 EUR.

Cette Franchise Active est valable pour la garantie Multirisques et pour la garantie Dégâts Matériels. Sauf en cas de bris de vitrages où vous ne payez que 50 EUR.

- Après un accident impliquant votre véhicule, la facture de réparation s'élève à 2 000 EUR. La franchise comprend un montant fixe de 500 EUR + 300 EUR [15 % de 2 000 EUR] = 800 EUR.

- Lors d'un sinistre fixé à 8 000 EUR, la franchise se calcule comme ceci : un montant fixe de 500 EUR + 1 200 EUR [15 % de 8 000 EUR] = 1 700 EUR. Mais grâce à la Franchise Active, votre intervention est plafonnée à 1 500 EUR.

...et une indemnisation optimale !

En cas d'accident, la Top Occasium garantit une indemnisation optimale des dégâts au véhicule, aussi bien en dommage partiel qu'en perte totale.

La Top Occasium couvre gratuitement :

- la taxe de mise en circulation ;
- le système antivol, y compris les frais d'installation ;
- les options et accessoires installés après l'achat de votre voiture, jusqu'à 5 % du prix d'achat.

Perte totale ou vol de votre voiture

Cette indemnisation se calcule en fonction du montant (TVA comprise) repris sur la facture d'achat de votre véhicule.

En général, la valeur d'un véhicule d'occasion diminue, en moyenne, de 12 % par an. Avec la Top Occasium, la dégressivité sur le prix d'achat de votre véhicule est donc de 1 % par mois, à partir de la date mentionnée sur la facture d'achat. En cas de perte totale ou de vol du véhicule, vous avez la certitude d'être toujours bien indemnisé.

Pack Occasium+



Le Pack Occasium+ est le complément idéal à votre Top Occasium pour une protection optimale de votre véhicule d'occasion. Réservé aux meilleurs conducteurs, il vous offre des extensions de garantie uniques sur le marché !

- Jusqu'à 12 mois après l'achat de votre voiture, vous obtenez toujours 100 % de la valeur facture en cas de perte totale. Ensuite, le taux d'amortissement est de 1 % par mois seulement.
- Si votre voiture est endommagée suite à un sinistre couvert, vous recevez une indemnisation jusqu'à 2 000 EUR pour les dommages :
 - à tous les accessoires non compris dans la valeur catalogue comme le porte-vélos, le coffre de toit, la remorque et le lettrage...
 - aux objets transportés comme le siège bébé, l'ordinateur portable, les vélos...

En cas de vol, les accessoires et objets transportés sont couverts s'il s'agit du vol du véhicule.

- Carte rouge au contrôle technique? Pendant la durée des réparations, vous recevez un véhicule de remplacement, et ce jusqu'à 7 jours !
- Votre véhicule est volé ou en perte totale ? AG Insurance rembourse vos pneus hiver et leurs jantes jusqu'à 4 ans, même s'ils n'étaient pas sur le véhicule et jusqu'à 1 000 EUR !
- Si vous possédez un monospace et qu'il est volé, vous recevez un véhicule de même catégorie comme véhicule de remplacement.

5 bonnes raisons de choisir la Top Occasium

- 1 Une vraie omnium pour votre nouvelle occasion.
- 2 Une indemnisation optimale en cas de sinistre.
- 3 Le Pack Occasium+ : 12 mois sans dégressivité et des garanties complémentaires uniques.
- 4 Toujours le libre choix du réparateur.
- 5 AG Team, des solutions rapides et efficaces en cas de sinistre.

Plus d'information ? Contactez-moi sans attendre pour des réponses et une solution sur mesure !

Votre courtier

Ce document contient de l'information générale. La Top Occasium est un complément à l'assurance R.C. Auto d'AG Insurance. Le Pack Occasium+ est un complément à la Top Occasium. Consultez votre courtier ou rendez-vous sur www.aginsurance.be/broker pour connaître le contenu et les conditions de ces garanties complémentaires.

 **Votre Courtier** Votre meilleure Assurance

AG Insurance sa - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be/broker
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles - Tél. +32(0)2 664 81 11 - Fax +32(0)2 664 81 50

Editeur Responsable : Nathalie Chevalier